

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET
DE LA COMMUNICATION**

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE MAGASINIERS EN CHEF**

Fonction publique d'État

Concours externe - Concours interne

Session 2005

Rapport du jury

par

**Jean-Marie ARNOULT
Inspecteur général des bibliothèques**

Président du jury

Septembre 2005

CONCOURS DE RECRUTEMENT
MAGASINIERS EN CHEF

Concours externe – Concours interne
Session 2005

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 4
1. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	p. 6
1.1. Nature des épreuves	p. 6
1.2. Première épreuve : rédaction d'une note sur la résolution d'un problème pratique	p. 6
1.2.1. Présentation du sujet	p. 6
1.2.2. Solutions et barème de correction	p. 6
1.2.3. Commentaires	p. 7
1.3. Deuxième épreuve : questionnaire	p. 8
2. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	p. 9
2.1. Nature des épreuves	p. 9
2.2. Les participants	p. 9
2.3. Déroulement des épreuves	p. 9
2.3.1. Épreuve de classement	p. 9
2.3.2. Entretien avec le jury	p. 10
CONCLUSION	p. 11
ANNEXES	p. 13
Annexe 1 : Liste des membres du jury	p. 14
Annexe 2 : Sujets d'admissibilité	p. 16
1) Rédaction d'une note sur la résolution d'un problème pratique	p. 17
2) Questionnaire	p. 18
Annexe 3 : Statistiques concours externe	p. 19
Annexe 4 : Statistiques concours interne	p. 25

INTRODUCTION

Par **arrêté du 3 novembre 2004** a été autorisée au titre de l'année 2005 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de magasiniers en chef.

Le corps des magasiniers en chef d'État des bibliothèques fait partie du personnel de magasinage spécialisé relevant du ministère de l'Éducation nationale. Il est régi par le **décret n° 88-646 du 6 mai 1988 modifié par le décret 99-299 du 16 avril 1999, articles 9 à 12**. Les fonctions des membres de ce corps sont définies de la sorte : *les magasiniers en chef assurent l'encadrement des magasiniers spécialisés placés sous leur autorité et participent à l'exécution de leurs tâches : ils mettent en place et classent les collections, assurent leur équipement, leur entretien matériel, ainsi que celui des rayonnages. Ils concourent à l'accueil du public et veillent à la sauvegarde et à la diffusion des documents ainsi qu'à la sécurité des personnes. Ils effectuent les tâches de manutention nécessaires à l'exécution du service* (article 9).

La répartition des postes entre concours interne et concours externe est régie par l'article 10 du décret précité qui prévoit (A) que *les magasiniers en chef sont recrutés, pour 20 % des postes offerts, par voie de concours externe ouvert aux candidats âgés de 45 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours et titulaires soit du brevet des collèges, soit d'un titre ou d'un diplôme reconnu équivalent* ; (B) [qu'ils] *sont recrutés, pour 80 % des postes offerts, par voie de concours interne ouvert aux magasiniers spécialisés justifiant au 1er janvier de l'année du concours de quatre années de services effectifs dans le corps*.

Il est prévu également que *si le nombre des candidats admis à l'un des concours est insuffisant, les postes non pourvus peuvent être reportés sur l'autre de ces concours* (article 11), et que *le nombre des emplois qui peuvent être pourvus par la nomination de candidats inscrits sur la liste complémentaire d'admission établie pour les concours externe et interne ne peut excéder 150 % du nombre des emplois offerts au titre de chacun de ces concours* (article 12).

Le nombre total d'emplois offerts aux concours a été fixé à **30** par arrêté du **28 janvier 2005**. Ces 30 postes ont été répartis selon les modalités fixées par le décret : **6** pour le concours externe, **24** pour le concours interne.

Ces emplois étaient à pourvoir à Paris et en province, dans les bibliothèques et établissements relevant tant du ministère de l'Éducation nationale que du ministère de la Culture et de la Communication, dont la Bibliothèque nationale de France. Le corps des magasiniers étant un corps interministériel, les candidats ne sont pas informés du nombre respectif d'emplois attribués à l'un ou l'autre ministère. Ils doivent donc en théorie s'attendre à être nommés sur des postes disponibles dans quelque établissement que ce soit sur l'ensemble du territoire.

Le jury du concours, nommé par arrêté du **1^{er} février 2005**, comprenait 42 membres ; il était présidé par Jean-Marie ARNOULT, membre de l'Inspection générale des bibliothèques.

Le jury s'est réuni en commission plénière le 16 novembre 2004, dans les locaux du Ministère de l'Éducation Nationale, 4 rue Danton à Paris, pour prendre connaissance des différentes étapes du concours et pour collecter les informations concernant les sujets. Le 10 décembre 2004, une commission restreinte a préparé, dans les locaux de l'Inspection générale des bibliothèques (rue Auber à Paris), une sélection de cas pratiques et une liste de questions. Le président a assuré le choix définitif et validé la mise en forme des épreuves écrites.

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 17 février 2005, à Paris et dans divers centres de province et d'Outre-mer.

A la suite de ces épreuves, deux autres réunions plénières ont eu lieu, dans des locaux du ministère de l'Éducation Nationale, rue Danton :

- le 15 mars 2005 pour la remise des copies et la définition des critères de notation : les membres du jury ont pris connaissance du barème de correction, en ont approuvé le mode d'application, et vérifié sur quelques copies "tests" la pertinence des critères retenus ⁽¹⁾;

- le 19 avril 2005 pour la réunion d'admissibilité : les problèmes particuliers qui ont pu avoir été rencontrés lors des corrections ont été examinés, et une dernière vérification de la cohérence d'ensemble des notations a été effectuée. La participation des membres du jury aux commissions d'oral a été fixée.

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu du 24 au 26 mai 2005 dans les locaux du Centre d'affaires Multiburo (Tour de l'Horloge à Paris 12^e) où 6 commissions, composées chacune de 3 membres représentatifs des différents corps des bibliothèques, ont entendu les candidats admissibles.

La réunion d'admission a eu lieu le 26 mai 2005 dans l'après-midi.

Le département des concours de l'ENSSIB a assuré avec compétences l'organisation du concours qui s'est déroulé dans de bonnes conditions pour le confort des candidats et la satisfaction des membres du jury.

⁽¹⁾ A mi-parcours du temps imparti à la correction, les membres du jury envoient au président la moyenne de leurs notes, ce qui permet de confronter les moyennes provisoires obtenues, de s'assurer que les consignes de correction sont appliquées de la même manière et qu'il n'y a pas d'écarts anormaux entre les correcteurs.

1. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

1.1. Nature des épreuves

L'arrêté du 6 septembre 1995 fixant les nouvelles modalités d'organisation des concours de recrutement de magasiniers en chef, prévoit pour le concours externe et le concours interne, deux épreuves écrites d'admissibilité :

1°) rédaction, à partir de données communiquées aux candidats, d'une note sur la résolution d'un problème pratique relatif à une situation à laquelle un magasinier en chef peut être confronté (durée : deux heures ; coefficient 3) ;

2°) questionnaire portant sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques, l'informatique appliquée aux bibliothèques, la gestion, la communication et la conservation des collections (durée : une heure ; coefficient 2).

Une note inférieure à 5 à l'une ou l'autre de ces épreuves est éliminatoire.

Les mêmes épreuves sont données au concours externe et au concours interne. Les candidats au concours interne ne sont pas défavorisés puisqu'ils sont notés et classés à part.

1.2. Première épreuve : rédaction d'une note sur la résolution d'un problème pratique

	Concours externe	Concours interne
Nombre d'inscrits	2 466	313
Nombre de présents	1 521	286
Copies blanches	10	3
Copies corrigées	1 494	282
Notes éliminatoires	17	0

1.2.1. Présentation du sujet⁽²⁾

Le cas pratique était un problème d'infestation dans un magasin d'une bibliothèque. Il était demandé aux candidats, dans une note au chef de service, de relater la constatation de moisissures, de proposer les mesures à prendre pour résoudre le problème, et de signaler les conséquences prévisibles de l'incident sur le fonctionnement du service.

A partir de documents joints en annexe, il était demandé de calculer le nombre total de mètres linéaires dans le magasin, le nombre de cartons à prévoir pour transférer les collections, et le nombre de mètres cubes à désinfecter.

Enfin, il était demandé d'établir un tableau récapitulatif des différents coûts (nettoyage, désinfection) avec le calcul des prix hors taxes et toutes taxes.

1.2.2. Barème de correction

- 1) Présentation générale de la copie (1 point)
- Propreté

0,5 point

⁽²⁾ Voir l'intitulé exact du sujet et le détail des pièces descriptives en annexe.

- Lisibilité	0,5 point
2) Note (total : 10 points)	
- Mention du destinataire	0,5 point
- Objet de la note	0,5 point
- Plan et structure de la note	1 point
- Présentation du tableau	1 point
- Contenu de la note	7 points
- <i>présentation de la situation et des causes possibles : 2 points</i>	
- <i>détail des mesures à prendre :2,5 points</i>	
- <i>incidences sur le fonctionnement de la bibliothèque :2,5 points</i>	
3) Calculs (9 points)	
- Calcul du nombre de mètres linéaires (1 116 ml)	1,5 point
- Calcul du nombre de cartons (1 488) et du nombre de m3 (186)	2 points
- Calcul des coûts HT (6 983 euros) et TTC (8 351,67 euros)	5,5 points

1.2.3. Commentaires

Rédaction : l'énoncé du sujet suggérait clairement le plan de la note et signalait les points qu'il convenait d'aborder :

- le rappel du constat des moisissures dans le magasin ;
- le détail des mesures d'ores et déjà prises et des mesures à prendre : informations diffusées auprès des collègues, arrêt des mouvements de collections pour éviter la dispersion des germes, etc., les opérations de déménagement et de désinfection (nettoyage des sols et des livres) ;
- les incidences sur le fonctionnement de la bibliothèque (information des lecteurs de la suspension des communications, agent référent auprès de la société de désinfection, organisation de l'équipe pour le retour des collections en magasin, etc.).

Généralement, les candidats ont compris le sujet et perçu les objectifs à atteindre ; ils ont lu les documents joints au sujet et, en faisant preuve de sens pratique, ils ont su trouver les mesures essentielles à prendre et à recommander pour le retour à une situation normale.

C'est la partie rédactionnelle de la note qui reste la difficulté majeure pour nombre de candidats, qu'ils soient internes ou externes. Outre la difficulté à organiser de manière logique les idées (lecture trop rapide du sujet qui contient le plan de la note), le maniement de la langue et l'expression des idées témoignent d'une préparation insuffisante à l'exercice d'écriture. C'est d'autant plus regrettable que bien des candidats avaient les éléments nécessaires - et suffisamment de bon sens - pour répondre correctement.

Tableau : il était demandé aux candidats de faire, dans un tableau clair, le récapitulatif du coût des opérations à partir des documents annexés. Deux difficultés ont été rencontrées :

- le maniement des calculs : l'absence de calculatrice met mal à l'aise la plupart des candidats qui ont oublié la logique mathématique la plus simple et se perdent dans les chiffres et les virgules ; c'est un fait, la calculatrice – sous ses diverses formes rencontrées dans la vie quotidienne – est un instrument devenu incontournable qui a entraîné l'oubli de la mécanique des trois opérations élémentaires ;

- la mise en place des données dans un cadre lisible : le manque d'entraînement est manifeste chez beaucoup de candidats qui s'appliquent parfois à tracer soigneusement à la règle les cadres d'un tableau qui est malheureusement sans relation avec la logique demandée ; l'absence de réflexion préalable sur les articulations entre les différents éléments qui doivent amener les résultats attendus montre bien la préparation insuffisante des candidats.

La moyenne de l'épreuve a été de 15,94 pour les admissibles externes, et de 11,85 pour les admissibles internes.

1.3. Deuxième épreuve : questionnaire

	Concours externe ⁽²⁾	Concours interne
Nombre d'inscrits	2 466	313
Nombre de présents	1 470	281
Copies blanches	1	0
Copies corrigées	1 469	281
Notes éliminatoires	1	0

Cette épreuve⁽³⁾ comportait 10 questions faisant appel à des connaissances professionnelles. Ont été posées 2 questions à choix multiple, 5 questions traditionnelles à réponse rapide, et 3 questions à réponse rédigée (en moins de 3 ou 10 lignes, maximum précisé dans le libellé de la question).

La culture professionnelle rencontrée au fil des réponses témoigne d'un niveau assez satisfaisant dans l'ensemble. Mais, comme on l'a déjà signalé, nombre de candidats maîtrisent mal l'exercice de rédaction, ce qu'on peut interpréter – là aussi – comme le signe d'un manque d'apprentissage à l'épreuve (ce qui rejoint les constats faits lors de la correction de la note, voir ci-dessus).

La moyenne de l'épreuve a été de 16,24 pour les admissibles externes et de 16,02 pour les admissibles internes.

A l'issue des épreuves écrites, **56** candidats externes et **76** candidats internes ont été déclarés admissibles.

⁽³⁾ Voir sujet en annexe.

2. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

2.1. Nature des épreuves

Pour le concours externe et le concours interne, les épreuves d'admission sont au nombre de deux :

1°) une épreuve destinée à apprécier l'aptitude du candidat à effectuer des opérations de classement (durée : 20 minutes ; coefficient : 1).

2°) un entretien avec le jury permettant d'apprécier les connaissances du candidat et son aptitude à exercer les fonctions de magasinier en chef (durée : 20 minutes ; coefficient : 4).

2.2. Les participants

	Concours externe	Concours interne
Candidats admissibles	56	76
Présents à l'oral	49	76
Moyenne au classement	19,63	19,28
Moyenne à l'entretien	14,51	14,81
Admis (liste principale)	6	24
Liste complémentaire	12	11

2.3. Déroulement des épreuves

Chaque commission d'oral comprend en principe 1 membre de chaque catégorie (A, B, C) des personnels appartenant aux corps d'État des bibliothèques et l'on tend en outre à y assurer une représentation mixte hommes-femmes. C'est une seule et même commission qui note pour les deux épreuves d'oral.

Après vérification de son identité par le service des concours de l'ENSSIB, le candidat reçoit deux paquets de fiches qu'il doit classer. Lorsque le temps de la préparation est écoulé, le candidat est invité à passer devant la commission. Les membres de celle-ci se présentent et récupèrent les 2 paquets de fiches classées pour vérification et correction. L'un des membres de la commission effectue la correction du classement pendant que les deux autres mènent l'entretien.

Le président de la commission rappelle au candidat les conditions de déroulement de l'entretien (durée : 20 minutes, dont 10 minutes de présentation, et 10 minutes pour répondre aux questions posées) et lui demande un exposé sur son parcours professionnel et/ou ses études. Puis l'ensemble du jury pose diverses questions destinées à préciser les motivations et les connaissances du candidat.

Chacun des membres du jury note l'entretien selon le barème établi, puis les notes sont harmonisées après la sortie du candidat.

2.3.1. Épreuve de classement

Deux lots de 50 fiches sont à classer : l'un comporte des indices Dewey, l'autre des titres de périodiques français et étrangers par ordre discontinu croissant. Chaque erreur de classement coûte

un point. Les exemples choisis ont été considérés comme étant plus faciles que l'année précédente. La moyenne de l'épreuve, pour les candidats admissibles, a été de **19,63** pour les externes et de **19,28** pour les internes.

La plupart des candidats maîtrisent bien cette épreuve qui ne doit pas poser de problèmes majeurs, quels que soient les indices Dewey ou les titres proposés au classement.

2.3.2. Entretien avec le jury

C'est une épreuve importante pour les candidats, non seulement par son coefficient élevé (coeff. 4), mais aussi et surtout par le contact avec le jury, les émotions à maîtriser, la nécessité de faire un exposé concis en peu de temps et de répondre aux questions du jury. Le jury, bien conscient du contexte particulier dans lequel se trouve le candidat, essaye toujours de le mettre à l'aise et se montre attentif en permanence pour l'aider à surmonter son trac et à donner le meilleur de lui-même.

Compte tenu du nombre réduit de postes ouverts cette année, qui a influé sur le nombre des admissibles, les candidats comptaient parmi ceux qui avaient le mieux préparé l'épreuve. D'une manière générale, on a pu constater que les conseils prodigués les années précédentes dans les rapports de jury portent peu à peu leurs fruits. On rencontre en effet davantage de candidats qui ont préparé leur intervention, qui l'ont structurée, ce qui leur a permis de maîtriser le temps dont ils disposaient. On ne peut qu'inciter les futurs candidats à s'entraîner à cette épreuve pour limiter les risques de défaillance liées au stress et à la tension nerveuse.

La moyenne de la note d'entretien des admissibles a été de **14,51** au concours externe et de **14,81** au concours interne.

3. CONCLUSION

Le tableau récapitulatif ci-dessous permet de montrer, pour l'épreuve de rédaction de note, l'évolution de la participation au cours des quatre dernières sessions :

Candidats		2002	2003	2004	2005	Variations % 2004-2005
Externe	Inscrits	1 672	1 681	1 705	2 466	+ 30,8
	Présents	1 127	1 245	1 078	1 470	+ 26,6
Interne	Inscrits	300	346	269	313	+ 14
	Présents	272	307	234	281	+ 16,7

On constate que le nombre de candidats inscrits au concours externe a connu une augmentation sensible en 2005 (+ 30,8 %) mais que la baisse du nombre de candidats présents se poursuit (36,7 % en 2004 contre 40,3 % en 2005), en raison de la participation des candidats à d'autres concours auxquels ils donnent la préférence dès les épreuves écrites.

Le nombre de notes éliminatoires a fortement augmenté à l'épreuve de rédaction de note cette année par rapport à 2004 :

- rédaction de note : au concours externe, 71 en 2004, 270 en 2005 (+ 73 %) ; au concours interne, 19 en 2004, 48 en 2005 (+ 60 %),

- questionnaire : au concours externe, 15 en 2004, 76 en 2005 (+ 80 %) ; au concours interne, 2 en 2004, 2 en 2005 (0 %).

Manifestement, un nombre élevé de candidats provenant d'horizons éloignés des bibliothèques n'ont pas préparé suffisamment bien l'épreuve de note et n'ont pas pu la maîtriser. On rappelle ici combien il est indispensable aux candidats de se remettre en mémoire les mécaniques des trois opérations et de les pratiquer sans l'aide d'une calculatrice. Un nombre élevé de copies sont pénalisées par des résultats faux suite à de simples erreurs de calcul, ce qui est regrettable. Pour le questionnaire, il est fortement conseillé aux candidats de se familiariser avec le vocabulaire professionnel et de s'entraîner à la rédaction. Pour ces deux épreuves, l'augmentation du nombre de candidats présents n'explique pas totalement l'augmentation notable de notes basses voire très basses.

L'examen des statistiques apporte encore quelques éléments de réflexion intéressants :

➤ Répartition hommes-femmes

- concours externe : 63 % des candidats sont des femmes, 62 % sont admissibles et 33 % ont été admises ;

- concours interne : 63,2 % des candidats sont des femmes, 71 % ont été admissibles, et 79,17 % ont été admises.

➤ Répartition des admis par âge

- concours externe (6) : 25-29 ans : 1 ; 30-34 ans : 3 ; 40-49 ans : 2

- concours interne (24) : 27-30 ans : 1 ; 31-35 ans : 11 ; 36-40 ans : 4 ; 41-45 ans : 4 ; 46-50 ans : 3 ; 56-61 ans : 1.

➤ Répartition par diplôme

- concours externe (6) : niveau BEPC (0%), BAC (25 %), BAC2 (33 %) ; BAC 3 (33 %) ; BAC4 (33 %)

- concours interne (24) : sans diplôme (8,33 %), niveau BEPC (8,33 %), niveau BEP-CAP (8,33 %), BAC (12,5 %), BAC2 (33,33 %), BAC3 (25 %), BAC4 (4,17 %).

► **Répartition par grade et par type d'établissement (concours interne)**

95,8 % des admis sont des magasiniers spécialisés, provenant majoritairement des bibliothèques universitaires (62,5 %) et de la Bibliothèque nationale de France (33,33 %).

► **Répartition géographique (par région)**

- Concours externe : Basse-Normandie (16%), Bourgogne (16 %), Haute-Normandie (6,25 %), Île-de-France (33 %), Lorraine (16 %), Nord (16 %), Rhône-Alpes (12,50 %)

- Concours interne : Alsace (4 %), Auvergne (8 %) Bretagne (4 %), Champagne-Ardenne (4 %), Franche-Comté (4 %), Ile-de-France (41 %), Limousin (4 %), Lorraine (1 %), Midi-Pyrénées (4 %), Nord (16 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (4 %), Armées (4 %)

ANNEXES

- **Annexe 1 : Liste des membres du jury**

- **Annexe 2 : Sujets des épreuves d'admissibilité
(Rédaction d'une note et Questionnaire)**

- **Annexe 3 : Statistiques du concours externe**

- **Annexe 4 : Statistiques du concours interne**

Liste des membres du jury

M. ARNOULT Jean-Marie, conservateur général, Inspection générale des bibliothèques, Paris, président du jury

M. ANCEL Lionel, magasinier en chef, SCDU de Metz

M. BARAGGIOLI Jean-Louis, conservateur, SCD Paris XIII

Mme BATUDE Nadine, conservatrice en chef, SCDU Paris X, Nanterre

M. BAUDU Jean-Marc, assistant des bibliothèques, SCD Tours

M. BAUER Bernard, magasinier en chef, SCD Franche-Comté

Mme BLANC Jacqueline, bibliothécaire adjointe spécialisée, SCD Bordeaux III

M. BOUTON Christophe, bibliothécaire adjoint spécialisé, SCD Paris VII

M. BRETON Mathieu, magasinier en chef, BNF

M. CHAMBRAUD Patrick, magasinier en chef, SCD Paris X

Mme DECOLLOGNE Francine, ingénieure d'études, Institut français de presse, Paris

M. DEL SOCORRO Bernard, conservateur en chef, SCD Montpellier III

Mme DESENFANTS Claudine, magasinnière en chef, Paris III

Mme DESIRE Anny, conservatrice, SCD Antilles-Guyane

M. DI MAMBRO William, assistant des bibliothèques, INRP, Lyon

Mme DIASCORN Jacqueline, assistante des bibliothèques, École normale supérieure des agrégations de sciences physiques, Montrouge

Mme DONADIEU Denise, conservatrice, BM Neuilly-sur-Marne

Mme ESTEOULLE Béatrice, conservatrice en chef, SICD Grenoble II et III, Saint-Martin-d'Hères

Mme FRADET Marie, ingénieure d'études, Paris II

M. GARRETT Pierre-Frédéric, conservateur, Service de santé des armées, Paris

M. HERMITTE Pascal, assistant des bibliothèques, SCD Picardie

Mme HUBERT Marie-Claire, bibliothécaire adjointe spécialisée, BNF

Mme JEANNE Valérie, bibliothécaire adjointe spécialisée, INSEE, Paris

Mme KAMMERER Annie, conservatrice en chef, SCD Nancy II

M. LAMS Eric, bibliothécaire, Réseau des BM de Dunkerque

M. LATIMIER Christophe, magasinier en chef, bibliothèque universitaire des sciences, Vannes

Mme LE DUIGOU Lenaïk, conservatrice, UT Belfort-Montbéliard

Mme LEQUESNE Marie-France, assistante qualifiée, BM Strasbourg

M. LEMER Michel, assistant des bibliothèques, SCD Nantes

M. LORENZO Michel, assistant des bibliothèques, SCD Nice

Mme LORENZO-AUGUST Bénédicte, conservatrice en chef, Médiathèque Athis-Mons

M. MAILLET Guy, assistant des bibliothèques, SCD Limoges

Mme MUSSON Catherine, conservatrice, bibliothèque du centre universitaire de Nîmes

M. PAJOU Jean-Charles, bibliothécaire adjoint spécialisé, EN Chartes, Paris

Mme PALAZZI Laurence, assistante des bibliothèques, BIU Jussieu, Paris

Mme PANZA Anita, magasinnière en chef, SCD Strasbourg II

Mme PESSE Sandrine, ingénieure d'études, ENSI textiles, Roubaix

Mme PICHONNEAU Catherine, magasinère en chef, BPI
Mme PIEDNOIR Martine, bibliothécaire, BDIC
Mme POMMERON Annette, magasinère en chef, SCD Tours
M. POULAIN Fabrice, bibliothécaire adjoint spécialisé, SCDU de Lille II
Mme RAZNY Marie magasinère en chef, BU littoral, Dunkerque
Mme ROSSO Isabelle, assistante des bibliothèques, SCD Bretagne-Sud
Mme ROUSSY Catherine, conservatrice en chef, SCD Toulouse III
M. ROUX Stéphane, assistant des bibliothèques, SCD Toulouse III
Mme SIGAUD Françoise, bibliothécaire, ENS Lyon
M. SMITH Franck, conservateur, SCD Paris VII
Mme STERN Annie, conservatrice, BDP Oise
M. TALFER Eric, assistant des bibliothèques, SCD Franche-Comté
M. TOSATTO Claude, assistant des bibliothèques, SCD Toulouse III
M. TROUILLET Marc, assistant des bibliothèques, BIU Montpellier
M. VENTURE Rémi, bibliothécaire, BM Saint-Rémy-de-Provence
Mme VERGET Dominique, bibliothécaire adjointe spécialisée, SCD Pau
Mme VIDAL Julie, assistante des bibliothèques, BIU Montpellier
Mme VILLAGEOIS Anne-Marie Danièle, magasinère en chef, SCDU de Nice Sophia-Antipolis

Sujets des épreuves écrites d'admissibilité

1) Rédaction d'une note sur la résolution d'un problème pratique

2) Questionnaire relatif à l'organisation et au fonctionnement des bibliothèques

Sujets des épreuves écrites d'admissibilité

➤ Rédaction d'une note sur la résolution d'un problème pratique (Durée : 2 heures ; Coefficient : 3)

Magasinier en chef dans un service commun de la documentation, vous êtes responsable des magasins.

Lors du récolement annuel, vous avez relevé la présence de moisissures sur de nombreux documents et vous devez en informer la directrice de la bibliothèque.

1) Vous rédigez une note à l'attention de la directrice dans laquelle vous présenterez les causes possibles de cet incident, les mesures à prendre pour résoudre le problème posé ainsi que les conséquences à prévoir sur le fonctionnement de la bibliothèque.

2) Afin d'établir pour la directrice une estimation budgétaire des différentes opérations de traitement en urgence des collections, et en vous aidant des documents donnés en annexe :

a) vous calculerez :

- le nombre total de mètres linéaires (ml) de documents en magasin,
- le nombre total de cartons nécessaires au conditionnement des collections ainsi que le nombre total de mètres cubes (m³) à désinfecter.

b) Vous joindrez à votre note un tableau présentant :

- le coût hors taxes (HT) du nettoyage des tablettes,
- le coût HT du nettoyage des sols du magasin,
- le coût HT de la désinfection des documents,
- le coût total HT,
- le coût total toutes taxes comprises (TTC) en mentionnant le montant de la TVA à 19,6 %.

Votre tableau fera apparaître les coûts unitaires et les quantités concernées. Vos estimations seront arrêtées 2 chiffres après la virgule.

Pièces jointes en annexe :

- document 1 : Composition du magasin et description des collections
- document 2 : tarif de la société de nettoyage
- document 3 : proposition de prix de la société de désinfection
- document 4 : Site Internet de la Bibliothèque nationale de France, Conservation, prévention et préservation (extraits)
- document 5 : *Contamination des collections et des locaux des bibliothèques par des moisissures : méthodes de détection et d'évaluation* (Direction du livre et de la lecture)

► **Questionnaire relatif à l'organisation et au fonctionnement des bibliothèques (Durée : 1 heure ; Coefficient : 2)**

1. Citez quatre positions du fonctionnaire.
2. Développez le sigle SIGB et citez quatre de ses fonctions.
3. Classer par ordre décroissant les formats suivants :
 - In-octavo
 - In-plano
 - In-16
 - In-quarto
 - In-folio
4. Quelles sont les conditions de conservation idéales de température et d'humidité des collections en papier ?
5. Qu'est-ce qu'un incunable ? (*Une ligne au maximum*).
6. Convertissez en chiffres arabes et classez en ordre croissant les chiffres romains suivants :
 - MDCCCLXXXI
 - CLVI
 - LIX
 - MCM
 - XIV
7. Je recherche un ouvrage sur l'histoire de France ; je dois me diriger vers les rayons dont la cote Dewey des livres commence par (cochez la bonne réponse) :
 - 6
 - 9
 - 2
- Je recherche un ouvrage de mathématiques ; je dois me diriger vers les rayons dont la cote Dewey des livres commence par (cochez la bonne réponse) :
 - 5
 - 8
 - 1
8. A quoi sert une clé USB (cochez la bonne réponse)
 - A verrouiller / déverrouiller un ordinateur
 - A stocker des données numériques
 - A condamner l'ouverture automatique d'une porte coulissante
9. Citez au moins trois moyens permettant de protéger les livres contre le vol (*5 lignes maximum*)
10. Développez quelques idées qui pourraient être mises en pratique pour aider à la formation des utilisateurs d'une bibliothèque universitaire (*10 lignes maximum*).

Statistiques du concours externe

Concours externe d'Etat de magasinier en chef - session 2005

1. Répartition par sexe

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
Hommes	912	36,98%	21	37,50%	4	66,67%	4	33,33%
Femmes	1554	63,02%	35	62,50%	2	33,33%	8	66,67%
Total	2466		56		6		12	

2. Répartition par date de naissance

	Date de naissance	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
de 56 à 58 ans	1947	1		0		0		0	
	1948	2		0		0		0	
	1949	3		0		0		0	
	sous-total	6	0,24%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
de 50 à 53 ans	1952	6		0		0		0	
	1953	6		0		0		0	
	1955	6		0		0		0	
	sous-total	18	0,73%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
de 45 à 49 ans	1956	8		0		0		0	
	1957	4		0		0		0	
	1958	14		0		0		0	
	1959	16		1		1		0	
	1960	25		0		0		0	
	sous-total	67	2,72%	1	1,79%	1	16,67%	0	0,00%
de 40 à 44 ans	1961	27		0		0		0	
	1962	34		1		0		0	
	1963	42		1		1		0	
	1964	47		0		0		0	
	1965	41		0		0		0	
	sous-total	191	7,75%	2	3,57%	1	16,67%	0	0,00%
de 35 à 39 ans	1966	48		0		0		0	
	1967	49		0		0		0	
	1968	51		0		0		0	
	1969	66		0		0		0	
	1970	76		1		0		0	
	sous-total	290	11,76%	1	1,79%	0	0,00%	0	0,00%
de 30 à 34 ans	1971	91		0		0		0	
	1972	128		5		1		2	
	1973	137		2		1		1	
	1974	145		5		1		1	
	1975	163		8		0		2	
	sous-total	664	26,93%	20	35,71%	3	50,00%	6	50,00%

	Date	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
de 25 à 29 ans	1976	150		4		1		1	
	1977	169		3		0		1	
	1978	174		4		0		2	
	1979	197		2		0		0	
	1980	170		7		0		0	
	sous-total	860	34,87%	20	35,71%	1	16,67%	4	33,33%
de 18 à 24 ans	1981	135		6		0		1	
	1982	101		4		0		1	
	1983	63		2		0		0	
	1984	38		0		0		0	
	1985	25		0		0		0	
	1986	7		0		0		0	
	1987	1		0		0		0	
	sous-total	370	15,00%	12	21,43%	0	0,00%	2	16,67%
Total		2466		56		6		12	

3. Répartition par diplôme

Diplômes		Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
sans diplôme		41	1,66%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Brevet des collèges		256	10,38%	4	7,14%	0	0,00%	1	8,33%
niveau BEP-CAP		122	4,95%	1	1,79%	0	0,00%	0	0,00%
BAC ou équivalent	0	36		0		0		0	
	DAEU	33		1		0		1	
	ESEU	8		0		0		0	
	ES	45		1		0		1	
	L	120		1		0		0	
	P	37		0		0		0	
	S	29		2		0		0	
	STT	97		1		0		1	
sous-total	405	16,42%	6	10,71%	0	0,00%	3	25,00%	
BAC2	0	6		0		0		0	
	BTS	1		0		0		0	
	LA	122		3		1		1	
	SH	116		0		0		0	
	SI	123		3		0		0	
	SJ	58		0		0		0	
	SN	10		0		0		0	
	ST	46		3		1		0	
sous-total	482	19,55%	9	16,07%	2	33,33%	1	8,33%	
BAC3	0	2		0		0		0	
	LA	297		6		2		0	
	SH	230		8		0		3	
	SI	29		1		0		0	
	SJ	20		1		0		0	
	SN	7		0		0		0	
	ST	12		0		0		0	
sous-total	597	24,21%	16	28,57%	2	33,33%	3	25,00%	

Diplômes		Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
BAC4	O	2		0		0		0	
	LA	177		1		0		1	
	SH	147		12		2		1	
	SI	40		1		0		1	
	SJ	31		0		0		0	
	SN	3		0		0		0	
	ST	11		3		0		0	
	sous-total	411	16,67%	17	30,36%	2	33,33%	3	25,00%
BAC5	O	1		0		0		0	
	LA	45		0		0		0	
	SH	41		1		0		0	
	SI	15		0		0		0	
	SJ	17		2		0		1	
	SN	11		0		0		0	
	ST	10		0		0		0	
	sous-total	140	5,68%	3	5,36%	0	0,00%	1	8,33%
BAC6	LA	6		0		0		0	
	SH	3		0		0		0	
	SJ	1		0		0		0	
	SN	1		0		0		0	
	ST	1		0		0		0	
	sous-total	12	0,49%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total		2466		56		6		12	

Code des diplômes et spécialités :

DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires
ESEU	Examen spécial d'accès aux études universitaires
O	Spécialité non précisée
ES	Economique et social
L	Littéraire
LA	Lettres, Histoire de l'art, Philosophie, Théologie, Musicologie, Langues, etc...
P	Professionnel
S	Scientifique
SH	Histoire, Géographie, Psychologie, Ethnologie, etc ...
SI	Information, Communication
SJ	Droit, Economie, Gestion, Sciences politiques, etc ...
SN	Sciences naturelles, biologie, géologie, médecine, paramédical, agriculture
ST	Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Diplômes d'ingénieurs, etc...
STT	Sciences et Technologies Tertiaires

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Ex. : BAC3 = licence ou équivalent
Les mères de plus de 3 enfants sont dispensées de diplôme

4. Répartition par département

Régions / Départements		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
ALSACE									
	67 Bas-Rhin	66		4		0		1	
	68 Haut-Rhin	12		1		0		0	
	sous-total	78	3,16%	5	8,93%	0	0,00%	1	8,33%
AQUITAINE									
	24 Dordogne	5		0		0		0	
	33 Gironde	84		2		0		0	
	40 Landes	6		0		0		0	
	47 Lot-et-Garonne	6		0		0		0	
	64 Pyrénées Atlantiques	18		0		0		0	
	sous-total	119	4,83%	2	3,57%	0	0,00%	0	0,00%
AUVERGNE									
	03 Allier	6		0		0		0	
	15 Cantal	3		0		0		0	
	43 Haute-Loire	6		0		0		0	
	63 Puy-de-Dôme	46		0		0		0	
	sous-total	61	2,47%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BASSE-NORMANDIE									
	14 Calvados	32		2		1		0	
	50 Manche	9		0		0		0	
	61 Orne	7		0		0		0	
	sous-total	48	1,95%	2	3,57%	1	16,67%	0	0,00%
BOURGOGNE									
	21 Côte-d'Or	29		0		0		0	
	58 Nièvre	3		0		0		0	
	71 Saône-et-Loire	13		1		1		0	
	89 Yonne	3		0		0		0	
	sous-total	48	1,95%	1	1,79%	1	16,67%	0	0,00%
BRETAGNE									
	22 Côtes-d'Armor	15		0		0		0	
	29 Finistère	24		1		0		0	
	35 Ille-et-Vilaine	70		4		0		3	
	56 Morbihan	13		0		0		0	
	sous-total	122	4,95%	5	8,93%	0	0,00%	3	25,00%
CENTRE									
	18 Cher	9		0		0		0	
	28 Eure-et-Loir	5		0		0		0	
	36 Indre	2		0		0		0	
	37 Indre-et-Loire	25		1		0		1	
	41 Loir-et-Cher	8		0		0		0	
	45 Loiret	13		1		0		1	
	sous-total	62	2,51%	2	3,57%	0	0,00%	2	16,67%
CHAMPAGNE									
	08 Ardennes	6		0		0		0	
	10 Aube	7		1		0		0	
	51 Marne	31		2		0		1	
	52 Haute-Marne	6		0		0		0	
	sous-total	50	2,03%	3	5,36%	0	0,00%	1	8,33%

Régions / Départements		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
CORSE									
	20 Corse	7		0		0		0	
	sous-total	7	0,28%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
FRANCHE-COMTE									
	25 Doubs	26		1		0		0	
	39 Jura	1		0		0		0	
	70 Haute-Saône	3		0		0		0	
	90 Territoire-de-Belfort	5		0		0		0	
	sous-total	35	1,42%	1	1,79%	0	0,00%	0	0,00%
HAUTE-NORMANDIE									
	76 Seine-Maritime	53		2		0		0	
	27 Eure	12		0		0		0	
	sous-total	65	2,64%	2	3,57%	0	0,00%	0	0,00%
ILE-DE-FRANCE									
	75 Ville-de-Paris	196		5		1		1	
	77 Seine-et-Marne	47		1		1		0	
	78 Yvelines	36		1		0		0	
	91 Essonne	43		1		0		0	
	92 Hauts-de-Seine	69		2		0		0	
	93 Seine-Saint-Denis	64		0		0		0	
	94 Val-de-Marne	84		0		0		0	
	95 Val-d'Oise	31		0		0		0	
	sous-total	570	23,11%	10	17,86%	2	33,33%	1	8,33%
LANGUEDOC-ROUSSILLON									
	11 Aude	5		0		0		0	
	30 Gard	17		0		0		0	
	34 Hérault	56		0		0		0	
	66 Pyrénées-Orientales	7		0		0		0	
	sous-total	85	3,45%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
LIMOUSIN									
	19 Corrèze	5		0		0		0	
	23 Creuse	1		0		0		0	
	87 Haute-Vienne	11		2		0		1	
	sous-total	17	0,69%	2	3,57%	0	0,00%	1	8,33%
LORRAINE									
	54 Meurthe-et-Moselle	31		1		1		0	
	55 Meuse	3		0		0		0	
	57 Moselle	29		1		0		0	
	88 Vosges	12		0		0		0	
	sous-total	75	3,04%	2	3,57%	1	16,67%	0	0,00%
MIDI-PYRENEES									
	09 Ariège	3		0		0		0	
	12 Aveyron	4		0		0		0	
	31 Haute-Garonne	92		0		0		0	
	32 Gers	3		0		0		0	
	65 Hautes-Pyrénées	5		0		0		0	
	46 Lot	3		0		0		0	
	81 Tarn	11		1		0		0	
	82 Tarn-et-Garonne	6		0		0		0	
	sous-total	127	5,15%	1	1,79%	0	0,00%	0	0,00%

Régions / Départements		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
NORD									
	59 Nord	110		3		0		1	
	62 Pas-de-Calais	31		1		1		0	
	sous-total	141	5,72%	4	7,14%	1	16,67%	1	8,33%
PAYS- DE -LA- LOIRE									
	44 Loire-Atlantique	37		1		0		1	
	49 Maine-et-Loire	19		0		0		0	
	53 Mayenne	5		1		0		0	
	72 Sarthe	14		0		0		0	
	85 Vendée	11		0		0		0	
	sous-total	86	3,49%	2	3,57%	0	0,00%	1	8,33%
PICARDIE									
	02 Aisne	12		0		0		0	
	60 Oise	11		0		0		0	
	80 Somme	27		0		0		0	
	sous-total	50	2,03%	0	0,00%	0		0	0,00%
POI TOU-CHARENTES									
	16 Charente	13		0		0		0	
	17 Charente-Maritime	14		0		0		0	
	79 Deux -Sèvres	7		0		0		0	
	86 Vienne	35		0		0		0	
	sous-total	69	2,80%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR									
	04 Alpes -de-Hte -Provence	3		0		0		0	
	05 Hautes-Alpes	1		0		0		0	
	06 Alpes -Maritimes	14		0		0		0	
	13 Bouches -du-Rhône	133		1		0		0	
	83 Var	24		0		0		0	
	84 Vaucluse	18		0		0		0	
	sous-total	193	7,83%	1	1,79%	0	0,00%	0	0,00%
RHONE -ALPES									
	01 Ain	7		0		0		0	
	07 Ardèche	7		0		0		0	
	26 Drôme	8		0		0		0	
	38 Isère	59		4		0		0	
	42 Loire	42		3		0		0	
	69 Rhône	117		3		0		1	
	73 Savoie	13		0		0		0	
	74 Haute -Savoie	11		1		0		0	
	sous-total	264	10,71%	11	19,64%	0	0,00%	1	8,33%
DOM / TOM									
	97100 Guadeloupe	18		0		0		0	
	97200 Martinique	23		0		0		0	
	97300 Guyane	6		0		0		0	
	97400 Réunion	39		0		0		0	
	98700 Tahiti	5		0		0		0	
	98800 Nouméa	3		0		0		0	
	sous-total	94	3,81%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total		2466		56		6		12	

Statistiques du concours interne

Concours interne d'Etat de magasinier en chef - session 2005

1. Répartition par sexe

	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
Hommes	115	36,74%	22	28,95%	5	20,83%	2	18,18%
Femmes	198	63,26%	54	71,05%	19	79,17%	9	81,82%
Total	313		76		24		11	

2. Répartition par date de naissance

	Date de naissance	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
de 56 à 61 ans	1944	1		0		0		0	
	1947	2		1		0		0	
	1948	3		1		0		0	
	1949	6		1		1		0	
	sous-total	12	3,83%	3	3,95%	1	4,17%	0	0,00%
de 51 à 55 ans	1950	2		0		0		0	
	1951	4		0		0		0	
	1952	6		0		0		0	
	1953	4		1		0		0	
	1954	3		0		0		0	
sous-total	19	6,07%	1	1,32%	0	0,00%	0	0,00%	
de 46 à 50 ans	1955	8		2		1		0	
	1956	2		0		0		0	
	1957	10		2		1		1	
	1958	9		2		1		0	
	1959	9		2		0		1	
sous-total	38	12,14%	8	10,53%	3	12,50%	2	18,18%	
de 41 à 45 ans	1960	10		4		1		0	
	1961	10		1		0		0	
	1962	9		2		0		0	
	1963	8		2		0		0	
	1964	9		5		3		0	
sous-total	46	14,70%	14	18,42%	4	16,67%	0	0,00%	
de 36 à 40 ans	1965	16		2		0		2	
	1966	20		2		1		0	
	1967	19		3		2		1	
	1968	16		3		0		1	
	1969	21		5		1		2	
sous-total	92	29,39%	15	19,74%	4	16,67%	6	54,55%	

	Date de naissance	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
de 31 à 35 ans	1970	23		6		1		1	
	1971	19		6		3		0	
	1972	21		6		2		0	
	1973	21		8		4		1	
	1974	13		3		1		1	
	sous-total	97	30,99%	29	38,16%	11	45,83%	3	27,27%
de 27 à 30 ans	1975	3		2		1		0	
	1976	5		3		0		0	
	1978	1		1		0		0	
	sous-total	9	2,88%	6	7,89%	1	4,17%	0	0,00%
Total		313		76		24		11	

3. Répartition par diplôme

Diplômes		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
sans diplôme		85	27,16%	11	14,47%	2	8,33%	3	27,27%
niveau BEPC		32	10,22%	8	10,53%	2	8,33%	1	9,09%
niveau BEP-CAP		35	11,18%	3	3,95%	2	8,33%	0	0,00%
BAC ou équivalent	0	5		1		0		0	
	Capacité en droit	2		0		0		0	
	DAEU	7		3		0		1	
	ESEU	4		0		0		0	
	ES	8		3		0		0	
	L	12		2		0		0	
	P	4		0		0		0	
	S	4		1		0		0	
	STT	15		6		3		0	
	sous-total	61	19,49%	16	21,05%	3	12,50%	1	9,09%
BAC2	LA	15		3		1		0	
	SH	11		4		3		1	
	SI	6		3		2		0	
	SJ	3		0		0		0	
	SN	1		0		0		0	
	ST	4		4		2		0	
	sous-total	40	12,78%	14	18,42%	8	33,33%	1	9,09%
BAC3	0	1		1		0		0	
	LA	18		9		4		1	
	SH	15		6		1		2	
	SI	1		0		0		0	
	SJ	4		0		0		0	
	ST	2		2		1		0	
	sous-total	41	13,10%	18	23,68%	6	25,00%	3	27,27%
BAC4	LA	7		3		1		1	
	SH	4		0		0		0	
	SJ	3		0		0		0	
sous-total	14	4,47%	3	3,95%	1	4,17%	1	9,09%	

BAC5	LA	1		0		0		0	
	SH	2		1		0		0	
	SJ	2		2		0		1	
	sous-total	5	1,60%	3	3,95%	0	0,00%	1	9,09%
Total		313		76		24		11	

Code des diplômes et spécialités :

DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires
ESEU	Examen spécial d'accès aux études universitaires
O	Spécialité non précisée
P	Professionnel
ES	Economique et social
L	Littéraire
S	Scientifique
LA	Lettres, Histoire de l'art, Philosophie, Théologie, Musicologie, Langues, etc...
SH	Histoire, Géographie, Psychologie, Ethnologie, etc ...
SI	Information, Communication
SJ	Droit, Economie, Gestion, Sciences politiques, etc ...
ST	Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Diplômes d'ingénieurs, etc...
STT	Sciences et Technologies Tertiaires

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Ex. BAC3 = licence ou équivalent

4. Répartition par grade

Grades	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
Magasiniers spécialisés	285	91,05%	71	93,42%	23	95,83%	10	90,91%
Magasiniers spécialisés HC	28	8,95%	5	6,58%	1	4,17%	1	9,09%
Total	313		76		24		11	

5. Répartition par type d'établissement

Types d'établissement	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
ADMI	1	0,32%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BGE	13	4,15%	2	2,63%	1	4,17%	0	0,00%
BM	1	0,32%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BnF	70	22,36%	14	18,42%	8	33,33%	1	9,09%
BPI	2	0,64%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BU	218	69,65%	59	77,63%	15	62,50%	10	90,91%
DIV	6	1,92%	1	1,32%	0	0,00%	0	0,00%
IUFM	2	0,64%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total	313		76		24		11	

Code des établissements :

ADMI	Ministères, services extérieurs des ministères, administrations locales
BGE	Bibliothèques des grands établissements
BM	Bibliothèques municipales
BnF	Bibliothèque nationale de France
BPI	Bibliothèque Publique d'Information
BU	Bibliothèques universitaires
DIV	INRP, Cassation, Conseil d'Etat
IUFM	Instituts Universitaires de formation des maîtres

6. Répartition par département

Régions / Départements		Recevables	Admissibles	Admis	Liste C	
ALSACE						
	67 Bas-Rhin	8	1	1	0	
	68 Haut-Rhin	1	0	0	0	
	sous-total	9	2,88%	1	1,32%	4,17%
AQUITAINE						
	33 Gironde	7	3	0	0	
	sous-total	7	2,24%	3	3,95%	0,00%
AUVERGNE						
	63 Puy-de-Dôme	3	2	2	0	
	sous-total	3	0,96%	2	2,63%	8,33%
BASSE-NORMANDIE						
	14 Calvados	2	0	0	0	
	sous-total	2	0,64%	0	0,00%	0,00%
BOURGOGNE						
	21 Côte d'or	3	1	0	1	
	sous-total	3	0,96%	1	1,32%	9,09%
BRETAGNE						
	29 Finistère	1	1	1	0	
	35 Ille-et-Vilaine	2	0	0	0	
	56 Morbihan	2	0	0	0	
	sous-total	5	1,60%	1	1,32%	4,17%
CENTRE						
	18 Cher	1	0	0	0	
	37 Indre-et-Loire	3	1	0	1	
	45 Loiret	2	0	0	0	
	sous-total	6	1,92%	1	1,32%	9,09%
CHAMPAGNE						
	10 Aube	1	1	0	0	
	51 Marne	2	2	1	0	
	sous-total	3	0,96%	3	3,95%	4,17%
CORSE						
	20 Corse	1	1	0	1	
	sous-total	1	0,32%	1	1,32%	9,09%
FRANCHE-COMTE						
	25 Doubs	5	3	1	1	
	sous-total	5	1,60%	3	3,95%	4,17%
HAUTE-NORMANDIE						
	27 Eure	1	0	0	0	
	76 Seine-Maritime	8	4	0	2	
	sous-total	9	2,88%	4	5,26%	18,18%

Régions / Départements		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
ILE-DE-FRANCE									
	75 Ville-de-Paris	116		18		8		1	
	77 Seine-et-Marne	4		1		1		0	
	78 Yvelines	1		0		0		0	
	91 Essonne	7		2		0		1	
	92 Hauts-de-Seine	8		0		0		0	
	93 Seine-Saint-Denis	3		1		0		0	
	94 Val-de-Marne	6		1		1		0	
	95 Val-d'Oise	6		2		0		0	
	sous-total	151	48,24%	25	32,89%	10	41,67%	2	18,18%
LANGUEDOC - ROUSSILLON									
	34 Hérault	4		1		0		0	
	66 Pyrénées-Orientales	4		1		0		0	
	sous-total	8	2,56%	2	2,63%	0	0,00%	0	0,00%
LIMOUSIN									
	87 Haute-Vienne	2		2		1		1	
	sous-total	2	0,64%	2	2,63%	1	4,17%	1	9,09%
LORRAINE									
	54 Meurthe-et-Moselle	3		1		1		0	
	57 Moselle	3		1		0		0	
	sous-total	6	1,92%	2	2,63%	1	4,17%	0	0,00%
MIDI-PYRENEES									
	31 Haute-Garonne	8		3		1		1	
	sous-total	8	2,56%	3	3,95%	1	4,17%	1	9,09%
NORD									
	59 Nord	13		3		0		0	
	62 Pas-de-Calais	7		6		4		1	
	sous-total	20	6,39%	9	11,84%	4	16,67%	1	9,09%
PAYS-DE-LA-LOIRE									
	44 Loire-Atlantique	12		2		0		0	
	49 Maine-et-Loire	2		0		0		0	
	72 Sarthe	3		1		0		0	
	sous-total	17	5,43%	3	3,95%	0	0,00%	0	0,00%
PICARDIE									
	80 Somme	7		2		0		0	
	sous-total	7	2,24%	2	2,63%	0	0,00%	0	0,00%
POITOU-CHARENTES									
	86 Vienne	2		0		0		0	
	sous-total	2	0,64%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR									
	06 Alpes-Maritimes	3		0		0		0	
	13 Bouches-du-Rhône	5		1		1		0	
	83 Var	1		1		0		0	
	84 Vaucluse	2		0		0		0	
	sous-total	11	3,51%	2	2,63%	1	4,17%	0	0,00%

Régions / Départements		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
RHONE - ALPES									
	38 Isère	4		2		0		0	
	42 Loire	1		0		0		0	
	69 Rhône	11		3		0		0	
	73 Savoie	1		0		0		0	
	sous-total	17	5,43%	5	6,58%	0		0	0,00%
DOM- TOM									
	97100 Guadeloupe	4		0		0		0	
	97200 Martinique	0		0		0		0	
	97300 Guyane	1		0		0		0	
	97400 Réunion	4		1		0		0	
	sous-total	9	2,88%	1	1,32%	0	0,00%	0	0,00%
Total		313		76		24		11	

Concours externe d'Etat de magasinier en chef - session 2005

1. Statistiques à partir des épreuves écrites

		Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C
Rédaction de note		2466	56	6	12
Présents		1521	56	6	12
Copies blanches		10	0	0	0
Moyenne		7,94	15,94	17,53	15,5
Note mini		0,001	12	14,25	12
Note maxi		18,75	18,75	18,75	17,5
Ecart type		3,37	1,77	1,52	1,82
Notes éliminatoires		270	0	0	0

		Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C
Questionnaire		2466	56	6	12
Présents		1470	56	6	12
Copies blanches		1	0	0	0
Moyenne		11,37	16,24	17,51	16,25
Note mini		2	11	15	11
Note maxi		19,5	19,5	19,5	19,5
Ecart type		3,87	1,97	1,81	2,44
Notes éliminatoires		76	0	0	0

2. Statistiques à partir des épreuves orales

		Admissibles	Admis	Liste C
Classement		56	6	12
Présents		49	6	12
Moyenne		19,63	20	19,83
Note mini		16	20	19
Note maxi		20	20	20
Ecart type		0,8	0	0,37
		Admissibles	Admis	Liste C
Entretien		56	6	12
Présents		49	6	12
Moyenne		14,51	18,17	17,84
Note mini		6	16,5	15,9
Note maxi		19,5	19,5	19,1
Ecart type		3,51	1,11	1,16

Concours interne d'Etat de magasinier en chef - session 2005

1. Statistiques à partir des épreuves écrites

		Recevables	Admissibles	Admis	Liste C
Rédaction de note		313	76	24	11
Présents		286	76	24	11
Copies blanches		3	0	0	0
Moyenne		7,98	11,85	13,31	11,27
Note mini		0,001	7,5	9,75	7,5
Note maxi		18,5	18,5	18,5	16
Ecart type		3,3	2,12	2,09	2,42
Notes éliminatoires		48	0	0	0

		Recevables	Admissibles	Admis	Liste C
Questionnaire		313	76	24	11
Présents		281	76	24	11
Copies blanches		0	0	0	0
Moyenne		12,99	16,02	16,41	17
Note mini		4,3	11,25	11,25	13
Note maxi		20	20	19	20
Ecart type		3,23	2	1,87	2,17
Notes éliminatoires		2	0	0	0

2. Statistiques à partir des épreuves orales

		Admissibles	Admis	Liste C
Classement		76	24	11
Présents		76	24	11
Moyenne		19,28	19,75	19,45
Note mini		10	19	17
Note maxi		20	20	20
Ecart type		1,58	0,43	0,99
		Admissibles	Admis	Liste C
Entretien		76	24	11
Présents		76	24	11
Moyenne		14,81	17,52	16,17
Note mini		5,5	15	12,5
Note maxi		19	19	19
Ecart type		3,11	1,24	1,79